

Dossier de location : la checklist des documents

Liste limitative fixée par le décret n° 2015-1437 — un propriétaire ne peut rien exiger d'autre

1. Justificatif d'identité

Une seule pièce, en cours de validité, avec photographie :

- Carte nationale d'identité (française ou étrangère)
- Passeport (français ou étranger)
- Permis de conduire (français ou étranger)
- Carte de séjour temporaire, carte de résident ou carte de ressortissant UE/EEE

2. Justificatif de domicile

Une seule pièce au choix :

- Les 3 dernières quittances de loyer (ou attestation du précédent bailleur : loyers et charges à jour)
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Attestation d'élection de domicile (organisme agréé)
- Dernier avis de taxe foncière ou titre de propriété de la résidence principale

3. Justificatif d'activité professionnelle

Une ou plusieurs pièces selon votre statut :

- Salarié : contrat de travail ou de stage (ou attestation de l'employeur : emploi, rémunération, date d'entrée, période d'essai)
- Étudiant : carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Profession libérale : copie de la carte professionnelle
- Indépendant : extrait Kbis ou toute pièce attestant de l'activité

4. Justificatif de ressources

La seule catégorie où plusieurs pièces peuvent être demandées :

- Les 3 derniers bulletins de salaire
- Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition
- Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions ou prestations sociales
- Les 2 derniers bilans (indépendants) ou attestation de ressources (comptable)
- Attestation de simulation d'aide au logement (CAF)
- Avis d'attribution de bourse (étudiants boursiers)
- Titre de propriété ou dernier avis de taxe foncière
- Justificatif de revenus fonciers, rentes viagères ou revenus mobiliers

5. Le garant (caution)

Le garant fournit les mêmes 4 familles de pièces que le locataire :

- Identité, domicile, activité, ressources : mêmes listes que ci-dessus
- Garant personne morale (entreprise, organisme) : extrait Kbis de moins de 3 mois ou statuts
- Alternative sans garant : dispositif Visale (Action Logement), gratuit selon éligibilité

Interdit de vous demander

Toute pièce hors de cette liste est illégale : relevés bancaires, attestation de bonne tenue de compte, casier judiciaire, dossier médical, photo (hors pièce d'identité)... Le bailleur s'expose à une amende jusqu'à 3 000 € (particulier) ou 15 000 € (professionnel).

Les pièces peuvent être des copies ; les originaux doivent pouvoir être présentés à la demande du bailleur. Documents rédigés ou traduits en français, montants convertis en euros. Chaque colocataire fournit son propre dossier.

Votre dossier de location, prêt en 2 minutes

ZeroPaper classe vos documents automatiquement grâce à l'IA et génère votre dossier de location complet, en ZIP prêt à envoyer.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com